



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**6 JUILLET  
2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 6 JUILLET 2020 à huis clos tenue au Centre communautaire.

Sont présents à cette séance, la mairesse Louise Lebrun et les conseillers suivants :

M. Robert Chrétien  
Mme Nicole Poirier  
Mme Louise Boutin  
M. Philippe Daoust

Mme Marilou Carrier assiste à cette séance par visioconférence.

Assiste également à la séance, sur place : Mme Chantal Girouard, directrice générale / secrétaire-trésorière.

M. Roland Czech est absent.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2020-07-01**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par Philippe Daoust  
Appuyé par Nicole Poirier  
Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**2020-07-02**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Marilou Carrier  
Appuyé par Louise Boutin  
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.

**SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE  
LUNDI 6 JUILLET 2020 À HUIS CLOS**

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1 Acceptation de l'ordre du jour. ®
- 1.2 Séance publique à huis clos ®
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020 ®

**2. REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

### **3. ADMINISTRATION**

- 3.1 Approbation des Comptes payés et à payer®
- 3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 juin 2020 ®
- 3.3 Dépôt du rapport financier 2019 ®
- 3.4 Octroi contrat EXP – RIRL Chemin de Planches ®
- 3.5 Endroits d'affichage avis publics ®
- 3.6 Achats babillards ®
- 3.7 Achats enseignes parc municipal ®
- 3.8 Mandat cour municipale ®
- 3.9 Achat tracteur – échange ®
- 3.10 Affectation fonds de roulement ®
- 3.11 Rehaussement purge d'aqueduc 45<sup>e</sup> Avenue ®
- 3.12 Mandat à l'UMQ pour l'achat de sel de déglacage ®

### **4. URBANISME et ENVIRONNEMENT**

- 4.1 Dépôt du Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
- 4.2 Dépôt du Rapport du superviseur à l'assainissement des eaux

### **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie

### **6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel du Comité des Loisirs et des Sports
- 6.2 Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit
- 6.3 Dépôt du rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

### **7. CORRESPONDANCE**

- 7.1 Dépôt de la correspondance mensuelle

### **8. PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)**

### **9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Chantal Girouard  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2020-07-03

### **SÉANCE PUBLIQUE À HUIS CLOS**

Le conseil de la municipalité de Sainte-Barbe siège en séance ordinaire ce 6 juillet 2020 au Centre communautaire avec distanciation pour les membres présents et par visioconférence pour d'autres.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Les conseillers suivants sont présents à cette séance sur place : M. Robert Chrétien, Madame Nicole Poirier, Mme Louise Boutin, M. Philippe Daoust. Mme Marilou Carrier est présente par visioconférence. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de la mairesse Louise Lebrun.

Assistent également à la séance, sur place, Chantal Girouard, directrice générale et secrétaire-trésorière, et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-049, daté du 4 juillet 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que les organismes municipaux ont maintenant le choix entre un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public), y compris la publication des délibérations. La décision revient à chaque municipalité et organisme ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou sur place avec distanciation.

EN CONSÉQUENCE,  
il est proposé par Robert Chrétien  
appuyé par Philippe Daoust  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ou sur place avec la distanciation de 2 mètres. De plus, la publication d'un enregistrement audio apparaîtra au site internet de la municipalité dès que cet enregistrement sera disponible.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

2020-07-04

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2020

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Robert Chrétien

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020 soit accepté tel que rédigé et qu'il soit résolu de renoncer à la lecture dudit procès-verbal.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

#### ADMINISTRATION

##### Comptes Desjardins Municipalité de Sainte-Barbe

##### 0120064-EOP Épargne avec opérations (C)

Du Haut-St-Laurent

0120064-EOP Épargne avec opérations (C) Solde **71 252,10 CAD**

##### 0120064-ET1 Compte avantage entreprise

Du Haut-St-Laurent

0120064-ET1 Compte avantage entreprise Solde **1 307 993,22 CAD**

---

Solde **1 379 245.32 CAD**

2020-07-05

### APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Marilou Carrier

Que les comptes fournisseurs de la liste au 30 juin 2020 telle que soumise au conseil municipal et des salaires tel que les ententes et règlements adoptés soit approuvés et payés.

Liste des factures au 30 juin 2020	78 388.91 \$ (ristourne TPS enlevée)
Liste des salaires de juin 2020 (conseil, employés, camp de jour, pompiers)	48 828.59 \$
Immobilisations au 30 juin 2020	22 427.82 \$ (ristourne TPS enlevée)
<b>TOTAL =</b>	<b>149 645.32 \$</b>

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

**2020-07-06**

### **DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Proposé par Nicole Poirier  
appuyé par Robert Chrétien  
Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2007-02 du conseil municipal, je sou mets à ce Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 juin 2020. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

---

Chantal Girouard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2020-07-07**

### **ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2019**

Proposé par Marilou Carrier  
Appuyé par Louise Boutin  
Que le rapport financier pour l'exercice financier 2019 préparé par la firme Goudreau, Poirier, comptables agréés, soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2020-07-08**

### **OCTROI CONTRAT SERVICES EXP - RIRL CHEMIN DE PLANCHES 23-040-00-000 IMMOBILISATIONS TRANSPORT**

Proposé par Nicole Poirier  
appuyé par Robert Chrétien  
Que la firme « Services EXP » soit mandatée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) pour le Chemin de Planches afin de réaliser les plans et devis, préparation de l'appel d'offres, etc. tel que décrit sur l'offre de services MBAM-00072191-PP. Ce mandat fait référence à la résolution 2020-06-16 par laquelle la Municipalité de Sainte-Barbe s'engage au nom des Municipalité de Saint-Anicet (résolution 146-2020) et Godmanchester (résolution 2020-06-01-084) à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

No de résolution  
ou annotation  
**2020-07-09**

**ENDROITS D’AFFICHAGE D’AVIS PUBLICS**

Proposé par Robert Chrétien  
appuyé par Philippe Daoust

Que le conseil municipal détermine les deux endroits où seront affichés dorénavant les avis publics de la Municipalité de Sainte-Barbe tel que l'article 431 du *Code Municipal du Québec* le stipule :

- 470, chemin de l'Église, près des boîtes postales
- Lot 2 844 947, entre le 124 et 134 Chemin du Bord de l'Eau, parc bord de l'Eau, près des boîtes postales.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S’ABSTENANT DE VOTER

**2020-07-10**

**ACHAT DE BABILLARS POUR AVIS PUBLICS  
59-131-00-999 EXCÉDENT AFFECTÉ PPU**

Proposé par Philippe Daoust  
appuyé par Louise Boutin

Que soit autorisé l'achat de deux babillards pour l'affichage des avis publics et communications de la Municipalité chez Phaneuf Design Graphique (PDG) à Ste-Anne-de-Bellevue pour un coût de 8 074\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S’ABSTENANT DE VOTER

**2020-07-11**

**ACHAT DE DEUX ENSEIGNES PARC MUNICIPAL  
59-131-00-999 EXCÉDENT AFFECTÉ PPU**

Proposé par Nicole Poirier  
appuyé par Philippe Daoust

Que soit autorisé l'achat de deux enseignes pour le parc municipal situé derrière le Centre communautaire chez Enseignes Aux Quatre Vents pour un coût de 8 551 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S’ABSTENANT DE VOTER

**2020-07-12**

**MANDAT INSPECTEUR COUR MUNICIPALE  
02-130-00-412**

Proposé par Robert Chrétien  
appuyé par Marilou Carrier

Que le conseil municipal de Sainte-Barbe mandate l'inspecteur en urbanisme, M. Jocelyn Dame, d'entamer les procédures judiciaires pour la cour municipale pour le dossier du lot 2 844 908 afin de faire respecter la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S’ABSTENANT DE VOTER



Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe

No de résolution  
ou annotation  
**2020-07-13**

**ACHAT TRACTEUR ET ÉQUIPEMENTS  
IMMOBILISATIONS 23-040-00-000**

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Robert Chrétien

Que soit autorisé l'achat d'un tracteur 2015 John Deere 3033R série #1LV3033RAFH240053 chez **DO ÉQUIPEMENTS** en échange du tracteur 2017 John Deere 3025e série # 1LV3025EEHH108339. La dépense totale avec l'échange est de 21 906.81\$ incluant les frais de transport et les taxes applicables. Cette dépense est financée par le fonds de roulement sur 5 ans et servira au niveau du transport/voirie.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

Le conseiller Philippe Daoust demande le vote.

Philippe Daoust CONTRE,

Marilou Carrier, Nicole Poirier, Louise Boutin, Robert Chrétien POUR.

**2020-07-14**

**AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT**

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Robert Chrétien

Que le fonds de roulement soit engagé du même montant que la dépense pour financer l'achat du tracteur et ses équipements servant au transport et voirie. Que cette somme soit répartie sur une période de cinq (5) ans pour les exercices financiers 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 en 5 versements égaux.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**2020-07-15**

**REHAUSSEMENT PURGE D'AQUEDUC 45<sup>E</sup> AVENUE  
02-413-00-521 ENTRETIEN - RÉPARATION RÉSEAU AQUEDUC**

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Philippe Daoust

Que soit octroyé le contrat pour le rehaussement de la purge d'aqueduc située dans la 45<sup>e</sup> Avenue par la firme C. Sauvé inc. pour un montant de 1 850.75\$ plus les taxes applicables. Cette dépense sera remboursée par le propriétaire du lot 2 844 423 qui en a fait la demande.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**2020-07-16**

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR  
L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES  
(CHLORURE DE SODIUM)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Barbe présente une demande d'adhésion en cours de contrat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres public #CS-20202021, pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

– permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

– précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

– précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE l'entente de regroupement avec l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Barbe désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

PROPOSÉ PAR Philippe Daoust

APPUYÉ PAR Louise Boutin

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Sainte-Barbe confirme, à l'UMQ, son adhésion au contrat en cours, adjudgé suite à l'appel d'offres public # CS-20202021, visant l'achat regroupé de sel de déglçage nécessaire aux activités de la Municipalité pour la saison 2020-2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de présenter notre demande d'adhésion en cours de contrat au fournisseur-adjudicataire, la Municipalité de Sainte-Barbe s'engage à lui fournir les quantités estimées de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche technique d'inscription et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité de Sainte-Barbe s'engage à respecter les termes du contrat octroyé comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé. Ledit contrat est effectif jusqu'au 30 avril 2021;

QUE la Municipalité de Sainte-Barbe reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2020-2021, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis  
à l'UMQ.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**2020-07-17**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN URBANISME ET  
EN ENVIRONNEMENT**

Que le rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement,  
pour le mois de juin 2020, soit déposé tel que présenté.

**2020-07-18**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU SUPERVISEUR AU TRAITEMENT DES  
EAUX**

Que le rapport du superviseur au traitement des eaux, pour le mois de  
mai 2020, soit déposé tel que présenté.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2020-07-19**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE**

Le rapport du service d'incendie pour le mois de mars et avril, mai  
et juin 2020 n'a pas été déposé.

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**2020-07-20**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS ET DES  
SPORTS**

Le rapport du Comité des loisirs et des Sports de Sainte-Barbe  
pour les mois de janvier, février, mars avril et mai 2020 n'a pas été  
déposé.



Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe

No de résolution  
2020-07-21  
ou annotation

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE  
LUCIE BENOIT**

Le rapport de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit pour le mois de mars, avril et mai 2020 n'a pas été déposé.

2020-07-22

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR DES LOISIRS, DE  
LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Que le rapport du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de juin 2020, soit déposé tel que présenté.

**CORRESPONDANCE**

2020-07-23

**CORRESPONDANCE**

Que le bordereau de correspondance de juin 2020 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

2020-07-24

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Louise Boutin

Que l'ordre du jour étant épuisé que la séance soit levée.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,**

**LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

\_\_\_\_\_  
Louise Lebrun  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Chantal Girouard  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)